

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2006/2172(INI)
Procédure terminée	
Les réformes dans le monde arabe: quelle stratégie pour l'Union européenne ?	
Sujet 6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PSE ROCARD Michel	03/05/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Evénements clés			
06/07/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2007	Vote en commission		Résumé
03/04/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0127/2007	
09/05/2007	Débat en plénière		
10/05/2007	Résultat du vote au parlement		
10/05/2007	Décision du Parlement	T6-0179/2007	Résumé
10/05/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2172(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/38399

Portail de documentation				
Projet de rapport de la commission		PE382.486	19/01/2007	EP
Amendements déposés en commission		PE384.428	19/01/2007	EP
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0127/2007	03/04/2007	EP

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T6-0179/2007	10/05/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)3179	14/06/2007	EC	

Les réformes dans le monde arabe: quelle stratégie pour l'Union européenne ?

La commission a adopté le rapport d'initiative de Michel ROCARD (PSE, FR) sur les réformes dans le monde arabe et la stratégie que l'Union européenne devrait adopter. Le rapport plaide en faveur d'une amélioration substantielle des relations entre l'UE et le monde arabe et de plus de réformes dans des secteurs tels que l'économie, la politique et les droits de l'homme dans les pays arabes.

La commission a commencé par exprimer sa conviction que "l'impuissance qui est le fondement même du sentiment de "malheur arabe" peut être vaincue dans le cadre d'un partenariat rénové, fondé sur la compréhension, la confiance mutuelle, le respect des pratiques sociales et culturelles et la crédibilité de l'autre". Elle a indiqué que l'occidentalisation des sociétés arabes "n'est pas la voie la plus appropriée à cet effet". Les députés européens se sont félicités de la communication de 2006 de la Commission relative au renforcement de la politique européenne de voisinage, qu'ils considèrent comme un instrument crucial pour la promotion de la réforme au sein des pays du sud et de l'est de l'UE. Le partenariat entre l'UE et le monde arabe dans sa globalité devrait bénéficier d'un nouvel élan, "tout en veillant à cibler les secteurs de coopération bien spécifiques et en agissant de concert avec les structures politiques existantes telles que la Ligue arabe ou le Conseil de coopération du Golfe".

Insistant sur le fait que la faiblesse du processus de réforme dans le monde arabe résulte également des problèmes et des controverses existant entre certains pays arabes, le rapport demande à l'UE de faire tout son possible pour faciliter l'intégration politique et économique de ces pays. Il fait observer qu'afin "d'exercer une influence véritable, l'UE ne devrait pas donner une impression de supériorité ni offrir l'image d'une donneuse de leçons, mais devrait plutôt faire du dialogue euro-arabe un dialogue véritable se déroulant sur un pied d'égalité".

Les pays arabes sont, quant à eux, invités à combattre toute impunité et à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle afin d'assurer la justice aux victimes de violations graves de droits de l'homme et de juger les responsables de ces crimes. Les députés européens ont également estimé que, dans le cadre de la recherche de nouveaux interlocuteurs dans le monde arabe, il convient de ne pas tenir compte des personnes, des organisations et des Etats qui approuvent les actions terroristes et ne reconnaissent pas l'existence légale de l'Etat d'Israël. Ils ont toutefois noté que l'Europe est souvent perçue comme partisane dans le conflit israélo-arabe, et que tout approfondissement des relations euro-arabes est tributaire de "l'énergie et du talent avec lesquels l'Europe parviendra à concilier son devoir et sa responsabilité historiques à l'égard de l'Etat d'Israël et du peuple juif avec sa responsabilité de jouer un rôle plus actif et plus efficace en garantissant davantage le respect du droit international et du droit humanitaire, afin de parvenir à un règlement durable du conflit, notamment à la création d'un Etat palestinien vivant côte à côte, en paix et en sécurité, avec l'Etat d'Israël".

En raison des maigres performances démocratiques, économiques et sociales de certains gouvernements arabes, le rapport demande que l'Europe accorde un "soutien politique visible" aux acteurs civils, associatifs et religieux, en particulier aux organisations politiques qui promeuvent la démocratie par la non-violence, à l'exception des forces sectaires, et en y incluant, le cas échéant, les laïcs et les islamistes modérés que l'Europe a encouragés à participer au processus démocratique, "faisant ainsi la part des choses entre perceptions culturalistes et pragmatisme politique".

Les députés européens ont toutefois constaté qu'en matière de réformes politiques et d'avancées sur la voie de la démocratie, les régions du monde arabe connaissent des situations très différentes et "qu'il convient, en conséquence, de ne pas imposer de modèle unique". Ils ont souligné que le soutien au développement de la société civile et au respect des droits fondamentaux, notamment ceux liés à la liberté d'expression et à la religion, ne peut se confondre avec le choix des régimes ni avec les modalités de sélection des dirigeants. Ils ont également noté que "la volonté des peuples peut être différente de celle admise en Europe" et que toute tentative de l'aligner sur des modèles européens par la force peut se révéler contre-productive.

Entre autres recommandations, la commission invite la Commission à favoriser davantage dans le monde arabe le respect du principe de l'Etat de droit ainsi que le processus de réforme judiciaire, "qui devrait se faire dans le respect des valeurs découlant du système universel des droits de l'homme". Enfin, tout en reconnaissant que la lutte contre le terrorisme est un aspect important de la relation euro-arabe, le rapport indique qu'il est vital "que cette relation ne rejette pas dans l'ombre ni ne retarde toute une série d'autres thématiques d'intérêt commun". Les députés européens ont par conséquent demandé à la Commission d'encourager les échanges entre étudiants, enseignants, universitaires et chercheurs entre l'UE et les pays arabes, et de faciliter ces échanges grâce à un régime de visas adapté et plus souple

Les réformes dans le monde arabe: quelle stratégie pour l'Union européenne ?

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de Michel ROCARD (PSE, FR) sur les réformes dans le monde arabe et la stratégie que l'Union européenne devrait adopter.

Le Parlement se dit convaincu que l'identité arabe n'est nullement incompatible ni avec la notion de modernité ni avec l'engagement de réformes sérieuses. Il souligne que l'impuissance qui est le fondement même du sentiment de « malheur arabe » peut être vaincue dans le cadre d'un partenariat rénové, fondé sur la compréhension, la confiance mutuelle, le respect des pratiques sociales et culturelles et la crédibilité de l'autre. Les députés rappellent que l'occidentalisation des sociétés arabes n'est pas la voie la plus appropriée à cet effet et que les notions de démocratie, de droits de l'homme et d'Etat de droit sont des valeurs universelles que d'innombrables autorités et gouvernements musulmans ont déclarées compatibles avec l'islam.

Les députés estiment qu'il faut redonner un nouvel élan au partenariat de l'UE et des États membres avec le monde arabe dans sa globalité, tout en veillant à cibler des secteurs de coopération bien spécifiques, et en agissant de concert avec les structures politiques existantes telles que la Ligue des États arabes ou le Conseil de coopération du Golfe. L'Union européenne devrait faire tout son possible pour faciliter l'intégration politique et économique des pays arabes en évitant de donner une impression de supériorité mais en faisant plutôt du dialogue euro-arabe un dialogue se déroulant sur un pied d'égalité.

Si la relation euro-arabe doit absolument inclure la lutte nécessaire et vitale contre le terrorisme, elle ne devrait pas ignorer toute une série d'autres thématiques d'intérêt commun, à savoir notamment : le développement économique et social ; l'emploi ; le développement durable ; la bonne gestion des affaires publiques ; la lutte contre corruption ; le développement d'une société civile forte ; la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; la non discrimination des diverses orientations sexuelles ; la conservation du patrimoine culturel mondial ; le dialogue interculturel ; la bonne gouvernance ; des médias libres et justes ; la participation politique et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; la liberté de conscience et la liberté religieuse, d'expression et d'association ; la lutte contre la torture et l'abolition de la peine de mort ainsi que le rejet de l'intolérance et du fondamentalisme.

La résolution invite les pays arabes à combattre toute impunité et à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle afin d'assurer la justice aux victimes de violations graves de droits de l'homme et de juger les responsables de ces crimes. Dans cet esprit, les pays arabes sont invités à ratifier le statut de Rome créant la Cour pénale internationale et à signer la Convention internationale sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Les députés estiment également que, dans le cadre de la recherche de nouveaux interlocuteurs dans le monde arabe, il convient de ne pas tenir compte des personnes, des organisations et des États qui approuvent les actions terroristes et ne reconnaissent pas l'existence légale de l'État d'Israël. A cet égard, le rapport note que tout approfondissement de la relation euro-arabe dépend de la manière dont l'Europe parviendra à concilier son devoir et sa responsabilité historiques à l'égard de l'État d'Israël et du peuple juif avec sa responsabilité de jouer un rôle plus actif et plus efficace en garantissant davantage le droit international et le droit humanitaire, afin de parvenir à un règlement durable du conflit, avec notamment la création d'un État palestinien démocratique vivant côte à côte, en paix et en sécurité, avec l'État d'Israël.

Estimant que la fragilité inhérente au dialogue euro-arabe tient au manque de légitimité qui caractérise parfois les interlocuteurs politiques arabes au sein même de leurs pays respectifs, le Parlement demande que l'Europe accorde un soutien politique visible aux acteurs civils, associatifs et religieux, en particulier aux organisations politiques qui promeuvent la démocratie par la non-violence, à l'exception des forces sectaires fondamentalistes et d'un extrémisme nationaliste et en y incluant le cas échéant les laïcs et les islamistes modérés, y compris, en particulier, les laïcs islamistes.

Les députés ont toutefois constaté qu'en matière de réformes politiques et d'avancées sur la voie de la démocratie, les régions du monde arabe connaissent des situations très différentes et qu'il convient, en conséquence, de ne pas imposer de « modèle unique ». Ils ont souligné que le soutien au développement de la société civile et au respect des droits fondamentaux, notamment ceux liés à la liberté d'expression et à la religion, ne peut se confondre avec le choix des régimes ni avec les modalités de sélection des dirigeants. Ils ont également noté que la volonté des peuples peut être différente de celle admise en Europe et que toute tentative de l'aligner sur des modèles européens par la force peut se révéler contre-productive. Ils ont également appelé de leurs vœux une prise de conscience accrue du rôle de la femme et de son émancipation dans la société civile et politique.

Entre autres recommandations, le Parlement invite la Commission à : favoriser davantage dans le monde arabe le respect du principe de l'État de droit ainsi que le processus de réforme judiciaire, qui devrait se faire dans le respect des valeurs découlant du système universel des droits de l'homme ; redoubler d'efforts afin d'encourager le développement durable et équitable des pays arabes à travers l'appui à des politiques de nature structurelle et sociale qui limitent les effets socialement dommageables des réformes économiques ; tirer pleinement parti de toutes les possibilités offertes par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme afin de soutenir la société civile et les mouvements de réforme politique dans la région ; encourager la recherche universitaire et scientifique dans le monde arabe et à favoriser la mise en œuvre d'une politique du livre ambitieuse ; soutenir les initiatives visant à lutter contre la corruption dans le monde arabe, en particulier la mise en place de principes transparents pour la nomination des fonctionnaires nationaux.

Les députés invitent la Commission, le Conseil et les États membres à encourager les échanges entre étudiants, enseignants, universitaires et chercheurs entre l'UE et les pays arabes, et à faciliter ces échanges grâce à un régime de visas adapté et plus souple. Dans ce contexte, les États membres devraient dans ce contexte instituer sur leur propre territoire national des centres d'études orientés vers l'échange et la confrontation culturels entre pays arabes et pays européens.